

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 09 février 2024**

Date convocation : 05 février 2024	<i>neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	Absent(e)s et représenté(e)s : Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 8	Excusé(e)s : Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART
Pour : 8	Absent(e)s :
Contre : 0	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Demande de travaux à la crêperie « La Petite Belette » (ancien cabinet vétérinaire).

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'en amont de l'ouverture de la crêperie programmée en avril prochain des travaux sont nécessaires.

- « 1er garage » : casser la cloison de séparation entre les 2 pièces (h = env. 2 mètres ; L = env. 3 mètres) en récupérant la porte et l'encadrement qui seraient stockés dans le garage communal, récupérer une partie du plan de travail qui serait installé dans la cuisine prévue dans le « 2^e garage ».

Les travaux sont pris en charge par le locataire qui s'engage à tout remettre en état lors de son départ.

- « 2e garage » : installation d'une hotte dans la cuisine et d'une conduite qui sera placée sur le faux plafond jusqu'à la sortie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord au locataire pour réaliser les travaux tels qu'ils sont décrits ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 13/02/2024
et publié ou notifié

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,



Préfecture François Rouveyrol